

SOUTIEN DE LA MEL AU POLE TERRITORIAL DE COOPERATION ECONOMIQUE "LILLE METROPOLE SOLIDAIRE" - CONVENTION AVEC L'UNION D'ECONOMIE SOCIALE - SOCIETE ANONYME INITIATIVES ET CITE - ANNEE 2020

I. Contexte

La présente délibération répond aux enjeux prioritaires de l'emploi et du développement économique rappelés par le Président Damien Castelain lors de la présentation du projet métropolitain du 12 mai 2014.

Dans cette priorité, la Métropole Européenne de Lille souhaite promouvoir de nouveaux modes d'entreprendre, mettant en avant l'utilité sociale, la gouvernance partagée, et la lucrativité limitée, à travers l'économie sociale et solidaire, telle que définie par la loi ESS du 31 juillet 2014.

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente dans nos territoires environ 52 000 salariés et près de 11 % des emplois. La métropole lilloise concentre ainsi 25% des emplois de l'ESS de la nouvelle grande région.

Illustration de la vitalité de l'ESS dans nos territoires, le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE), « Lille MétroPôle Solidaire », a pour objectif principal de poursuivre le développement d'Initiatives et Cité, premier cluster français du développement local durable et de l'économie sociale et solidaire. Il entend également initier des coopérations entre acteurs locaux pour renforcer l'attractivité du territoire en matière d'innovation sociale.

La MEL soutient depuis 2013 "Lille MétroPôle Solidaire" qui a été conforté par la loi ESS de juillet 2014. Dans ce cadre législatif, il est aujourd'hui reconnu comme « un regroupement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire qui s'associe à d'autres entreprises de l'économie générale, en lien avec les collectivités territoriales, des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche et de formation pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, coopération ou partenariat au service de projets économiques et sociaux, innovants socialement ou technologiquement et porteurs d'un développement local durable ».

II. Description des objectifs et modalités du partenariat

Séance du vendredi 13 décembre 2019

Délibération DU CONSEIL

En 2019, Initiatives et Cité a poursuivi l'animation de la gouvernance, et accueilli 4 nouveaux adhérents. Deux promotions de projets incubés ont été suivies en 2019. La première promotion a permis d'accompagner 9 projets, débouchant sur 7 créations d'entreprises. La deuxième promotion, toujours en cours, permet l'accompagnement de 11 projets. Le suivi de projet du St So Bazaar, "totem" de l'économie créative et de l'innovation sociale sur le territoire métropolitain a été poursuivi.

En 2020, le projet d'incubateur se poursuit, avec l'accompagnement de la promotion 3 qui sera en cours, et la promotion 4 qui démarrera en avril 2020.

Le Bazaar St So ouvrira ses portes en avril 2020. Enfin, à l'occasion des 10 ans du cluster d'Initiatives et Cité, celui-ci organisera un cycle de conférences sur le thème "Transition et impact".

Dans la continuité d'un soutien engagé en 2013, la MEL accompagnera pour 2020 la réalisation du programme d'actions de « Lille MétroPôle Solidaire » pour le cluster Initiatives et Cité. Le budget prévisionnel en 2020 s'élève à 814 500 euros dont 572 000 euros de ressources propres financés par les membres. Il est proposé que la MEL apporte un soutien de 60 000 euros, identique à celui apporté en 2019, et représentant 7.3 % du budget prévisionnel global de la structure.

La société UES (Union d'économie sociale) Initiatives et cité n'exerce pas d'activités qualifiées d'économiques au regard de cette action.

Par conséquent, la commission principale Développement Economique - Emploi - Recherche - Insertion consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De soutenir le programme d'actions d'Initiatives et Cité pour l'année 2020 ;
- 2) D'accorder une subvention d'un montant 60 000 € pour Initiatives et Cité ;
- 3) D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec Initiatives et cité ;
- 4) D'imputer les dépenses d'un montant de 60 000 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 19/12/2019